



**DECISION  
CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, A TITRE  
GRATUIT, PARC DE LA METAIRIE A ROYAN, DANS LE CADRE DE LA  
MANIFESTATION "SENTIERS DES ARTS 2019" AVEC LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE**

**D. n° 19.445**

La **Ville de ROYAN** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

- Vu la demande présentée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique le 26 juillet 2019, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal, à titre gratuit, du 14 septembre au 10 novembre 2019, pour l'exposition de cinq œuvres mises en place sur des supports, plus une œuvre optionnelle (œuvre "Les Compagnons" de Philippe BERCET), Parc de la Métairie à Royan, dans le cadre de la septième édition de la manifestation "Sentiers des Arts 2019",

-Vu le projet de convention établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

**DECIDE**

- de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à conclure avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'exposition de cinq œuvres mises en place sur des supports, plus une œuvre optionnelle (œuvre "Les Compagnons" de Philippe BERCET), Parc de la Métairie à Royan, dans le cadre de la septième édition de la manifestation "Sentiers des Arts 2019" ;

- que cette mise à disposition est consentie du samedi 14 septembre au dimanche 10 novembre 2019, à titre gratuit.

Fait à Royan, le 16 août 2019

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 aout 2019

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
**HUBERT THOMAS**

